



Jeanne d'Arc Infos

Site : college.saintluc-cambrai.com

Mail : college@saintluc-cambrai.com

20/09/2021 – n°2

A la recherche du Bien Commun

L'esprit d'équipe et le bien commun, ce sont les deux thèmes sur lesquels nous voudrions insister cette année.

Nul doute que les plus grands auront repéré des améliorations du cadre de vie pour le bien de tous : quelques coups de peinture, un mobilier qui se rénove progressivement à l'intérieur comme à l'extérieur, un ascenseur qui sera bientôt opérationnel, le chantier qui donne sur le boulevard qui se termine ... et des projets qui devraient bientôt commencer comme la rénovation des sanitaires.

Dans sa définition la plus répandue, le bien commun est cet « ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée ... ». (Gaudium et Spes, 1965)

Le bien commun c'est donc la raison d'être du règlement scolaire, au même titre que le code de la route en quelque sorte. Si, pris séparément, chaque point peut paraître futile on peut comprendre son utilité en imaginant que personne ne le respecte. Souvent nous sommes tous d'accord sur la nécessité des règlements ou des procédures et, tout à coup, quand on doit se les appliquer à soi-même alors nous les trouvons bien lourds ... dans ces moments-là souvenons-nous ... le bien commun prime sur notre bien particulier et qu'importe une petite contrainte si cela permet à tous (élèves, parents, personnels, professeurs ...) de vivre mieux. A cette période où l'individualisme et l'agressivité minent de plus en plus la société, il me paraît important que le collège participe à éduquer les jeunes d'aujourd'hui à cette notion de l'altérité.

A. Schuppe
Chef d'établissement

A côté du bien individuel, il y a un bien lié à la vie en société : le bien commun. C'est le bien du « nous tous ».

Benoit XVI in *Caritas in Veritate*

« Le bien commun (...) n'est jamais l'addition des biens de chacun de membres. Il est toujours le bien de l'unité harmonieuse, organique, du tout social. »

Marcel Clément in *La doctrine sociale de l'Eglise*

L'agenda

Jeudi 23 septembre

18h : Réunion des candidats à la fonction de parent correspondant
19h : Assemblée générale de l'APEL

Mardi 28 septembre

19h : réunion de préparation du Cross pour les membres du bureau APEL (à confirmer)

Jeudi 30 septembre

14h55 : exercice d'évacuation incendie sur le site du collège

Jeudi 7 octobre

18h : remise des diplômes du DNB et du CFG à la salle St Aubert (pass sanitaire obligatoire)*

Vendredi 15 octobre

Cross de l'Ensemble Saint Luc (à confirmer)

Lundi 18 octobre

18h : Messe de la Saint Luc dans la Chapelle du LTPES

Mardi 19 octobre

Accueil des CM2 (pas de cours pour les 6^{ème} – 5^{ème} et 4^{ème})

* sous réserve que nous ayons reçu les diplômes des services rectoraux.

Ecole Directe

En plus des comptes « parents » chaque élève a aussi un compte Ecole Directe « élève ». Ceux qui ne l'ont pas encore activé ou qui n'ont plus leurs codes doivent en faire la demande à l'accueil.

Pour pouvoir rendre en ligne un devoir demandé par un professeur ou remplir un QCM il faut être en tant qu'élève et non en tant que famille.

Nous vous conseillons de noter soigneusement les noms d'utilisateur et mots de passe choisis car en cas de perte la réinitialisation pourrait prendre plusieurs jours et ne saurait être un motif valable pour ne pas rendre un devoir dans les délais.

Manuels Scolaires

L'établissement a prêté à votre enfant des manuels scolaires. Il vous appartient de les recouvrir et d'écrire, sur l'étiquette prévue à cet effet, le nom et la classe de votre enfant sur chacun. Toute détérioration, toute perte, entraîneraient une facturation en fin d'année. La fiche « Etat de Livres » distribuée en même temps que les manuels doit être rendue au professeur principal au plus vite.

NB : tous les professeurs ne faisant pas les mêmes choix pédagogiques sur l'utilisation des manuels, les élèves n'ont pas donc pas forcément reçu tous les mêmes livres.

Sécurité Routière

La sécurité de vos enfants aux abords du collège est une préoccupation renforcée par l'effervescence aux heures de grande affluence.

Merci à chacun de respecter le Code de la Route en circulant à très faible vitesse et en stationnant uniquement aux emplacements prévus.

En particulier : ne stationnez ni sur la chaussée, ni sur les passages protégés, ni sur les zébras ; faites descendre vos enfants côté « trottoir » ; rappelez-leur l'importance de traverser sur les passages piétons en étant vigilants (ni téléphone, ni écouteurs) et de ne pas adopter de comportements à risque à proximité de la chaussée.

A vélo : casque, gilet fluo sont fortement conseillés, l'éclairage est obligatoire, le téléphone et les écouteurs sont interdits.

Les deux zones d'entrée dans l'établissement doivent rester libres à tous moments.

Avis de Recherche

Les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} recherchent des parents, grands parents ou grands jeunes, pour accompagner leurs groupes de Catéchèse et/ou d'Ouverture Humaine.

Si vous ou l'une de vos connaissances avez un peu de disponibilité le mercredi matin (6^{ème}) ou le vendredi matin (5^{ème}) ... une heure toutes les deux semaines serait déjà un très grand service ... vous serez accompagnés, guidés, épaulés par les coordinateurs de catéchèse et ouverture humaine qui vous préparent des interventions « clé en main ».

Pour la catéchèse 6^{ème} vous pouvez contacter Mme Foulon, pour l'Ouverture Humaine 6^{ème} Mme Vitrant ou Mme Fosse, pour le niveau 5^{ème} Mme Vitrant ou Mme Molinaro.

D'autres nouvelles pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} vous parviendront prochainement.

Merci à tous !

Association Sportive

Le document d'inscription à l'Association Sportive est en cours de distribution, les élèves intéressés doivent rendre au plus vite le talon au professeur responsable de l'activité aux créneaux horaires indiqués pour chaque activité. Les professeurs seront à proximité des salles de sport du collège et du plateau sportif.

Rappel concernant les Ipad

Nous rappelons que les IPAD sont sous la responsabilité des élèves, en particulier il est interdit de prêter son IPAD à un autre élève pour quelque raison que ce soit. Les codes (déverrouillage de l'IPAD, Ecole Directe ...) doivent être notés à la maison, tout abus entraînant une intervention du technicien serait sanctionné. Il convient aussi d'en prendre soin, les élèves de 6^{ème} ont été informés des dispositions prises pour le temps de midi, les élèves de 5^{ème} doivent utiliser leurs casiers ou garder leur sac avec eux : un Ipad ne doit en aucun cas rester sans surveillance. Comme déjà dit dans la charte : La garantie constructeur ne couvre pas la casse, les frais de réparation éventuels sont donc à la charge des familles qui sont libres d'assurer ce risque auprès de leur prestataire habituel.